

RÈGLEMENT DE LA COUPE DE FRANCE DES CLUBS – BERNARD JEU **LIGUE PACA**

Document de référence : Règlements administratifs et sportifs fédéraux en vigueur

Article 1 : Conditions de Participation

La Coupe de France des Clubs est réservée aux licenciés traditionnels à la FFTT pour la saison en cours. Le classement à prendre en compte est le dernier classement officiel diffusé.
Les règlements fédéraux seront appliqués. La présentation de la licence est obligatoire.

Article 2 : Présentation de la Compétition

Il s'agit d'une compétition par équipes. Chaque équipe est composée de six joueurs (trois garçons et trois filles). Les équipes doivent être complètes.
Les joueurs composant l'équipe ne se rencontreront pas dans les tableaux par catégorie mais feront partie d'une même équipe de six joueurs.
Les compositions d'équipe peuvent varier d'une rencontre à l'autre.
Une équipe ne peut comporter au plus qu'un muté et un étranger.

Article 3 : Conditions Matérielles

Des balles blanches en celluloïd seront fournies par l'organisation.

Article 4 : Echelons

La Coupe de France des Clubs, comporte deux échelons : national et régional.
L'échelon régional est qualificatif pour l'échelon national. Il peut être organisé un échelon départemental.

Article 5 : Engagements

Au moment de l'engagement, les clubs doivent donner, pour les catégories représentées, le nom et le classement de chaque joueur et joueuse suivant le dernier classement officiel diffusé.

Article 6 : Composition des équipes

Equipe mixte de 6 joueurs composée ainsi :

- 1 senior messieurs : pas de sur-classement possible de benjamin, minime, cadet ou junior ;
- 1 senior dames : pas de sur-classement possible de benjamine, minime, cadette ou junior fille ;
- 1 junior garçon ou 1 cadet (selon le choix du club) : pas de sur-classement possible de benjamin ou minime ;
- 1 junior fille ou 1 cadette (selon le choix du club) : pas de sur-classement possible de benjamine ou minime ;
- 1 minime garçon ou 1 benjamin (selon le choix du club) ;
- 1 minime fille ou 1 benjamine (selon le choix du club).

Article 7 : Déroulement des parties

Equipes de 6 joueurs rencontrant une équipe de 6 joueurs, sur 1 table. Le capitaine de l'équipe placera ses joueurs et joueuses par ordre de points.

Les performances individuelles sont prises en compte (coefficient 0,25), excepté le dernier relais si celui-ci se termine avant le déroulement complet d'une manche.

Chaque relais se joue en une manche de 11 points, sans deux points d'écart (exemple : 11/10).

L'équipe est déclarée vainqueur lorsqu'elle atteint 99 points.

1^{er} relais : double mixte sénior

2^e relais : n°3 masculin de l'équipe A contre n°3 masculin de l'équipe B

3^e relais : n°3 féminin de l'équipe A contre n°3 féminin de l'équipe B

4^e relais : double jeune masculin

5^e relais : n°2 masculin de l'équipe A contre n°2 masculin de l'équipe B

6^e relais : n°2 féminin de l'équipe A contre n°2 féminin de l'équipe B

7^e relais : double jeune féminin

8^e relais : n°1 féminin de l'équipe A contre n°1 féminin de l'équipe B

9^e relais : n°1 masculin de l'équipe A contre n°1 masculin de l'équipe B et ainsi de suite jusqu'au 99^{ème} point.

Aucun temps mort ne peut être demandé par un(e) joueur(se) ou une paire.

Article 8 : Retard

Un joueur absent physiquement à l'appel de son nom, au début d'un relais, perd celui-ci 0-11. Toutefois, ce joueur inscrit sur la feuille de rencontre, s'il arrive en cours de rencontre, est autorisé à disputer les relais suivants qui comptent alors dans le résultat.

Article 9 : Blessure au cours d'une rencontre

Un joueur blessé au cours d'un relais perd celui-ci 0-11 et ne peut poursuivre la rencontre.

Pour les rencontres suivantes, l'équipe peut le remplacer par un joueur de la même catégorie. Dans le cas contraire, l'équipe est autorisée à continuer l'épreuve, mais à chaque relais où le joueur blessé devait participer, le relais est considéré perdu 0-11.

Article 10 : Autres dispositions

Le Juge Arbitre sera seul habilité à prendre :

- Toutes dispositions nécessaires pour résoudre les cas non prévus au présent règlement.
- Les sanctions éventuelles pour assurer le bon déroulement de l'épreuve.

Article 11 : Réclamation

Toute réclamation sportive sera traitée par la Commission Sportive Régionale, en concertation avec la Commission Jeunes.

Article 12 :

Le fait de s'inscrire à la compétition implique l'acceptation du présent règlement.

[Responsable de l'épreuve :](mailto:sportive@tennisdetablepaca.fr)
sportive@tennisdetablepaca.fr
jeunes@tennisdetablepaca.fr